

**COMMENTAIRES SUR LES  
COMPTES DE FONCTIONNEMENT  
2018**

## AUTORITÉS & ADMINISTRATION

**010.300.00**

Les prestations versées se détaillent ainsi :

Indemnité fixe :	Fr.	98'000.00		
Séances du Conseil communal	Fr.	48'960.00	408 séances	budget 450
Groupes & commissions	Fr.	59'265.00	658 séances	budget 650
Représentations	Fr.	28'440.00	316 représentations	budget 250
Séances avec des tiers	Fr.	52'782.90	586 heures	budget 700

**010.300.20**

Le budget prévoit toujours 5 séances du CG (en réserve : juillet).

**010.300.40**

L'élection au Conseil d'Etat pour le remplacement de Mme Garnier ne pouvait être planifiée.

**020.310.01**

Impression et distribution d'une marche à suivre pour le vote par correspondance (nouveau système).

## AUTORITÉS & ADMINISTRATION

- 020.315.10** Le traitement courant des archives prévu par Fr. 22'000.00 s'est élevé en réalité à Fr. 14'000.00.
- 020.317.00** L'apéritif du CR de fin d'année a lieu à Romont tous les 3 ans. Cette dépense n'a pas été prévue dans notre budget, de même que le souper de départ de M. Pascal Delabays, Conseiller communal.
- 020.318.10** Le surplus de dépenses des émoluments de construction (*Fr. 6'363.45*) est compensé par les recettes supplémentaires des autorisations de construire « 020.431.10 » (*Fr. 12'053.10*)
- 020.318.30** Dans le cadre d'une réinsertion professionnelle, nous avons engagé un apprenti directement en 2<sup>ème</sup> année. Cette personne a dû suivre un cours de rattrapage (1<sup>ère</sup> année) pour le prix de Fr. 2'141.00. En 2018, un collaborateur a débuté une formation complémentaire dont le coût s'élève à Fr. 2'800.00. Ces deux montants justifient le dépassement.
- 020.318.40** Le compte de recettes « 020.436.20 » Remboursements des frais de poursuites (*+ Fr. 12'800.10*) compense l'excédent de dépenses des frais de poursuites payés (*Fr. 4'208.40*)
- 020.318.50** Frais de révision des comptes (*Fr. 9'863.00*), planification financière (*Fr. 6'537.40*), honoraires d'avocats (*Fr. 1'851.00*) et une provision de Fr. 11'000.00 pour les frais d'audit.
- 020.318.60** Commandes des cartes d'identité : Fr. 4'695.00
- 020.431.20** Ventes des cartes d'identité : Fr. 6'865.00      Excédent : **Fr. 2'170.00**
- 020.435.00** Les dossiers de naturalisations ont engendré une recette de Fr. 10'860.00 (*Budget : Fr. 5'100.00*)
- 020.460.00** Produit de la taxe CO2

## POLICE & JUSTICE

- 110.308.00** Suite aux travaux dans l'intra-muros, l'engagement des agents de contrôle a été limité.
- 110.311.00** Remplacement d'un miroir à Chavannes et mise aux normes de certains signaux.
- 110.427.00** Les recettes générales du parking de la gare sont réparties conventionnellement entre les CFF et la Commune. Le décompte final 2017(*reçu en mars 2018*) affichait une diminution de Fr. 3'000.00. La répartition de cet élément sur les comptes 2018 et l'adaptation des prévisions 2018 engendrent la différence constatée.
- 110.436.10** Prises en charge par des tiers de dégâts causés à la signalisation.
- 120.352.10** Répartition du déficit de Fr. 455'000.00 entre toutes les communes du District, part de Romont : Fr. 84'285.00. Ristourne d'un excédent 2017, part de Romont Fr. 27'005.80. Le déficit 2017 avait été « surestimé » à Fr. 535'000.00.

## FEU

<p>140.301.00 140.313.00 140.435.00</p>	<p>Ces trois postes sont en relation avec les interventions du service du feu.  <u>Dépenses</u> : Solde : - 8'575.75 / Marchandises : + Fr. 13'231.05 = <b>Total + Fr. 4'655.30</b>  <u>Recettes</u> : - Fr. 5'779.80 / <b>Résultat budgétaire défavorable : Fr. 10'435.10</b></p>
	<p>Cette situation provient de l'incendie du « bâtiment Grand'Rue 31 » qui a occasionné des frais en personnel pour Fr. 12'750.00 et en marchandises pour Fr. 11'510.00, soit au total <b>Fr. 24'260.00</b>, entièrement à charge de la commune.</p>
140.309.00	<p>D'une part tous les cours n'ont pas été utilisés et d'autre part, les factures nous sont parvenues directement avec la déduction de la subvention de 50 % de l'ECAB. (<i>Différence Fr. 4'900.00</i>).</p>
140.311.00	<p>Les achats de matériel et d'équipements s'élèvent à Fr. 35'097.65. En fin 2017, nous avons créé une provision de fonctionnement de Fr. 47'000.00 pour l'acquisition d'un ventilateur à fumée. En 2018, cette provision a été extournée dans le but de procéder à cet achat durant l'année. Or, l'ECAB renonce à l'achat de ces aérateurs, d'où l'annulation de notre provision provoquant un résultat positif de ce compte de dépenses.</p>
140.314.00	<p>Le dépassement provient de la réfection des seuils des portes de garages, suite à des infiltrations d'eau.</p>
140.315.10	<p>La mise à jour du système d'alarme suite à la mutation des lignes en IP (<i>Fr. 2'920.00</i>) ainsi que la réparation et modernisation du palan GIS (<i>Fr. 2'845.00</i>) n'étaient pas prévues dans le cadre du budget.</p>
140.315.30	<p>En attendant la livraison du nouveau camion-échelle, nous avons obtenu de la part du fournisseur, la mise à disposition d'un camion d'occasion pour le prix forfaitaire de Fr. 7'500.00 en lieu et place des Fr. 25'000.00 inscrits au budget.</p>
140.427.00	<p>Le forfait de location pour les véhicules et le matériel du service de l'environnement a été revu à la hausse.</p>
140.452.00	<p>Participation des communes du cercle calculée, conformément à la convention de fusion, sur la base des coûts de l'année précédente. Compte tenu des bons résultats du service, la participation s'élève à Fr. 20.05 par habitant en lieu et place des Fr. 35.00 planifiés.</p>
140.461.00	<p>Différence de Fr. 4'900.00 déduite directement des factures selon commentaire du compte 140.309.00</p>

## PROTECTION CIVILE

**160.312.00** Consommation de 10'250 lt à Fr. 76.50 contre 12'000 lt à Fr. 80.00 budgetisé.

**160.312.10** Le chauffage du PSS est raccordé à un immeuble voisin. La facturation des coûts 2017 nous est parvenue tardivement et a donc été reportée dans les comptes 2018. Il y a donc 2 années de comptabilisées sous 2018.

## PROTECTION DE LA POPULATION

<b>173.352.00</b>	Facturation 2018 de la répartition des charges ORCOC	Fr.	2'841.50	
	Excédent années antérieures	-	<u>Fr. 6'531.00</u>	Résultat : - Fr. 3'689.50

## ENSEIGNEMENT

<b>210.310.00</b> <b>210.310.10</b> <b>210.310.20</b> <b>210.317.10</b>	} } } }	<p>Conséquence de l'arrêté du Tribunal Fédéral relatif à la gratuité de l'école.</p> <p>Une partie de ces dépenses était précédemment comptabilisées dans un compte d'attente et compensées par la participation financière des parents.</p>
<b>210.318.00</b>		Les camps et sorties à ski ont généré une dépense globale de Fr. 47'400.00 contre Fr. 54'140.00 prévu au budget.
<b>210.351.00</b>		Le budget a été élaboré avec une répartition à 18.524 % alors que le taux réel est de 18.943 %
<b>210.436.10</b>		Diminution de la vente des abonnements. 2015 : 55'418.00 / 2016 : Fr. 54'529.95 / 2017 : Fr. 48'817.00 / 2018 : Fr. 46'326.00. Il s'est avéré que plusieurs enfants voyageaient sans d'abonnement. Un contrôle a été mis en place.
<b>210.436.20</b>		La différence concerne la participation des parents aux frais de repas pour les camps de ski et les camps verts.
<b>210.452.00</b>		Il s'agit de l'écolage facturé pour les élèves extérieurs fréquentant les classes d'appui et d'une participation aux frais pour les élèves « requérants d'asile ». Selon la nouvelle loi scolaire, le montant facturable maximum est fixé à Fr. 1'000.00 par élève alors que le budget prévoyait Fr. 1'600.00.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- 219.301.00** Les besoins en personnel sont fixées selon le nombre d'élèves placés durant les diverses unités.
- 219.310.00** Ces 3 postes sont directement liés à la fréquentation de l'accueil. Le budget a été établi sur la base des inscriptions reçues pour la période scolaire 2017/2018.
- 219.433.00** La différence entre les achats et les ventes de repas (*Fr. 8'149.75*) est due au fait que le prix de revient des repas est de Fr. 10.90 et le prix de vente est fixé à Fr. 10.00.
- 219.461.00** La subvention cantonale est allouée aux enfants des degrés 1H & 2H. Elle est dépendante du nombre d'élèves et du taux de fréquentation.

## ÉCOLES SPÉCIALISÉES

- 220.351.00** Participation communale au subventionnement des institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.
- 220.351.10** Le conservatoire a dispensé 692 (*budget : 630*) unités de cours individuels au prix de Fr.187.69 et 28 unités de cours collectifs au prix de Fr. 28.98.
- 220.352.00** Le décompte final 2017 de l'institution s'est élevé à Fr. 11'730.00 alors que la somme comptabilisée en transitoire a été estimée à Fr. 20'000.00.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

- 230.351.00** Participation selon le domicile de l'employeur : 244 places pour un coût de Fr. 60'599.50  
 Participation selon le domicile de l'apprenti : 129 personnes pour un coût de Fr. 35'949.05.



## ADMINISTRATION SCOLAIRE

290.301.00	Remplacement suite à un arrêt maladie. Le dépassement est compensé à 73,82 % par l'indemnité de notre assurance (délai d'attente 60 jours) sous la rubrique 290.436.00.
290.312.00	Raccordement au CAD ( <i>centrale de chauffe</i> ). Frais fixes annuels Fr. 16'800.00, consommation Fr. 37'445.25. Electricité Fr. 14'305.15. Eau & épuration Fr. 3.955.90.
290.312.10 290.312.20	Raccordement au CAD ( <i>centrale de chauffe</i> ).
290.314.00	Entretien courant du bâtiment et installations Fr. 15'000.00. Nous avons comptabilisé une provision de Fr. 25'000.00 pour la fibre optique et la distribution dans le bâtiment.
290.314.30	Conformément au budget nous avons remplacé les 3 portes des locaux engins pour un montant de Fr. 20'500.00. Nous avons été contraints de changer l'adoucisseur eau par Fr. 6'175.00, imprévu.
290.315.10	Le remplacement du chariot – élévateur n'était pas prévu ( <i>Fr. 2'617.10</i> )
290.366.00	Montant total conforme aux prévisions budgétaires 2019. La participation des parents aux frais des courses d'écoles a été supprimée.
290.427.00	Nous facturons annuellement Fr. 56'460.00 pour les locaux occupés par le Centre éducatif, pour l'appartement du concierge et pour la location de l'antenne natel. Le solde de Fr. 24'941.50 concerne la location des halles et salles aux sociétés.

## BIBLIOTHÈQUE

<b>300.301.00</b>	Engagement de 2 étudiants en qualité d'auxiliaires pour l'inventaire de tous les livres.
<b>300.452.00</b>	Participations des communes de : <b>Siviriez (Fr. 6'597.00)</b> et de <b>Villaz-St-Pierre (Fr. 3'990.00)</b> .
<b>300.461.00</b>	Participation de la <b>LOTÉRIE ROMANDE (Fr. 5'000.00)</b> destinée à financer les achats de livres.

## CULTURE – TOURISME

<b>320.352.00</b>	Office Régional Glâne-Veveyse	Fr.	73'306.80
	Office Régional Glâne	Fr.	13'427.85
	Animation culturelle du Bicubic	Fr.	30'000.00
<b>320.365.00</b>	Fanfare	Fr.	22'000.00
	Scouts St-Raphaël	Fr.	1'000.00
	Association culturelle des Capucins	Fr.	3'000.00
	20 heures de la musique	Fr.	10'000.00
	Sicare – éclairage de Noël	Fr.	8'000.00
<b>320.365.05</b>	Giron de la Glâne	Fr.	20'782.50
	Assoc. des amis de la Fille-Dieu	Fr.	2'000.00
	Divers dons ( <i>Chœur Anonymos, Sicare, Samaritains, Musées en Glâne-Gruyère, Glanissimo</i> )	Fr.	2'795.00
<b>320.365.10</b>	Office du Tourisme	Fr.	37'500.00
	VitroCentre	Fr.	72'000.00
	VitroMusée	Fr.	161'000.00
	Fête du 1 <sup>er</sup> août	Fr.	10'635.10
	Fête de St-Nicolas	Fr.	1'000.00
	Fusion d'Arruffens & Foires	Fr.	11'409.90
	Divers	Fr.	1'941.70

## EMBELLISSEMENT

- 330.301.00** Le montant de Fr. 10'000.00 pour du personnel temporaire n'a pas été dépensé.
- 330.311.00** Achat de poubelles type requin Fr. 8'683.30 (*Bu : Fr. 12'000.00*) et de robidog Fr. 2'333.30 (*Bu : Fr. 5'000.00*)
- 330.312.00** Pour des questions de salubrité, les fontaines ont été raccordées sur le réseau d'eau communal. Cette dépense correspond aux m3 d'eau consommés.
- 330.313.00** Travaux effectués à la route de Bossens Fr. 21'378.00 (*Bu : Fr. 37'000.00*) et décorations des giratoires Fr. 7'000.00 (*Bu : Fr. 15'000.00*)
- 330.380.00**  
**330.430.00** Une contribution de remplacement est facturée, lors de la délivrance du permis de construire, dans les cas où la création d'une place de jeux n'est pas possible. Ces montants, mis en réserve obligatoire, sont destinés à financer une compensation au niveau communal.

## SPORT - LOISIRS

- 340.314.00** Travaux d'entretien non prévus relatif à la stabilisation des berges à proximité de nos installations.
- 340.314.10** L'achat d'un robot tondeuse prévu par Fr. 21'000.00 n'a pas été effectué.
- 340.365.00** Subsidés ordinaires de Fr. 1'000.00 alloués à 17 sociétés sportives, soit au total de Fr. 17'000.00. La surveillance de la piscine durant l'ouverture publique engendre un déficit de Fr. 2'611.40.
- 340.365.10** Soutien au Tour de Romandie 2019 et aux World Summer Games d'Abu Dhabi. (*Assistante coach par une romontoise*)
- 340.427.00** Location forfaitaire, selon convention, des terrains de football.

## JEUNESSE

<b>350.316.00</b>	Hormis le loyer, aucune autre charge n'a été enregistré.	
<b>350.318.00</b>	Participation à REPER Projet « Transition »	Fr. 115'500.00    Budget: Fr. 112'000.00 Fr. 12'175.00
<b>350.365.00</b>	Participation communale au loyer de la Ludothèque.	
<b>350.436.00</b>	Projet « Transition »	Fr. 12'175.00 pris en charge par le Cycle d'orientation

## CAMPS & COLONIES

<b>370.365.00</b>	Fr. 1'500.00 Contribution en faveur de la colonie « Les Ecureuils » Fr. 1'480.00 Contribution au passeport vacances de la Glâne. <i>(Dans sa séance du 31.01.2018, l'association des communes glânoises a décidé que les communes subventionnent à raison de Fr. 20.00 par passeports vendus pour ses propres citoyens).</i>
-------------------	---

## HOMES MEDICALISES

- 410.351.00** Le dépassement s'explique par l'obligation de financer les coûts liés au matériel LiMa dans le cadre du coût résiduel des soins, à la suite de deux arrêts du Tribunal administratif fédéral.  
Le montant total des charges à répartir s'est élevé à Fr. 94'133'261.00, dont 45 % à la charge de l'Etat et 55 % à la charge des communes.
- 410.352.00** La différence correspond au décompte final de l'année 2017, adressé en août 2018.

## SOINS AMBULATOIRES

- 440.352.00** }  
**440.352.10** } Montant en notre faveur : Il s'agit des décomptes finaux de l'année 2017.  
**440.352.20** }

## SERVICE MÉDICAL DES ÉCOLES

- |                   |                               |   |                       |
|-------------------|-------------------------------|---|-----------------------|
| <b>460.351.00</b> | Soins dentaires               | : | Fr. 104'759.15        |
| <b>460.433.00</b> | Soins dentaires - facturation | : | Fr. 81'004.60 77.32 % |

La différence de **Fr. 23'754.55** correspond au subventionnement de la commune, soit le **22.68 %**

- 460.351.10** Dès 2018, nous devons payer Fr. 660.00 par jour de stationnement pour la clinique dentaire mobile.

## PROTECTION DE LA JEUNESSE

- 540.352.00** Charge de district. Les subventions sont octroyées en fonction du revenu des parents. Des différences importantes peuvent être constatées.
- 540.365.10** Lorsque l'enfant ne peut être placé à l'accueil extra-scolaire, la commune accepte la prise en charge d'une subvention conforme aux directives appliquées pour la petite enfance.

## INVALIDITÉ

- 550.351.00** Le dépassement s'explique par le rattrapage des décomptes de subvention des années passées concernant les institutions spécialisées fribourgeoise ainsi que par une augmentation des dépenses liées aux personnes en situation de handicap placées dans les institutions hors du canton.  
La somme totale à répartir s'élève à Fr. 145'065'109.00 dont 45 % à la charge du canton et 55 % des communes.

## AIDE AU LOGEMENT

- 560.365.00** Subvention allouée sur la base des revenus des locataires. Le budget prend en compte le montant annuel maximum. 4 immeubles ne seront plus subventionnés dès 2019.

## AFFAIRES SOCIALES

No. compte	Désignation	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
580.366.00	Dépenses totales	1'363'479.05	1'400'000.00	1'234'726.23
580.436.00	Remboursements "avances, AI, etc.."	473'312.56	400'000.00	359'334.03
	<b>Subtotal "Excédent de dépenses"</b>	<b>890'166.49</b>	<b>1'000'000.00</b>	<b>875'392.20</b>
580.436.10	Participation du service de l'action sociale	624'116.30	650'000.00	650'283.88
	<b>Total "Excédent de dépenses nettes"</b>	<b>266'050.19</b>	<b>350'000.00</b>	<b>225'108.32</b>

580.366.10 Service des repas à domicile **Dépenses** : Fr. 46'639.75 **Recettes** : Fr. 37'869.00

580.435.10 **Excédent de charges** : **Fr. 8'770.75** pour 2'913 repas livrés (+ 135)

580.318.00 Achat des 5 abonnements généraux CFF Fr. 70'000.00

580.436.30 Recettes des 5 abonnements généraux CFF Fr. 71'230.00 **Excédent** : Fr. 1'230.00

## COMMUNICATIONS

- 620.301.00** Augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice au service technique de 50 à 70 % dès mai 2018.
- 620.311.00** L'achat d'un lavabo mobile pour la place St-Jacques n'a pas été effectué.
- 620.312.10** Energie **2015** : Fr. 63'000.00 / **2016** : Fr. 43'000.00 / **2017** : Fr. 41'925.20 / **2018** : Fr. 39'900.00  
L'assainissement de l'éclairage, le changement des ampoules et les coupures de nuit sont les motifs principaux de cette diminution des coûts.
- 620.314.00** La participation à la route de l'impasse de la Comba (*Fr. 20'000.00*) et l'étude du concept des zones 30 km/h. (*Fr. 20'000.00*) n'ont pas été dépensées. L'entretien général des routes s'est également avéré moins onéreux que prévu.
- 620.314.10** Le dépassement provient des dégâts occasionnés lors d'accidents de la circulation. Montant compensé par la refacturation de ces coûts aux intéressés, compte **620.436.10**.
- 620.314.20** Période hivernale 2018 faible en chute de neige.
- 620.314.30** L'étude pour la réfection des WC publics n'a pas eu lieu (*Fr. 10'000.00*).
- 620.315.00** Le véhicule Reform 880 S FR 151042 de 2003 a engendré des dépenses pour Fr. 11'200.00. L'entretien des autres véhicules est resté conforme aux normes prévues dans le cadre du budget.
- 620.317.00** Frais de déplacements Fr. 1'550.00 (*Bu : Fr. 4'000.00*). Formation et divers frais (*Bu : Fr. 3'000.00*), utilisé Fr. 350.00.
- 620.435.00** Travaux, sur demande et en fonction des possibilités, effectués par le service de la voirie. Fr. 20'000.00 émane de la facturation des prestations effectuées dans le cadre du Giron des Musiques.
- 620.436.00** Indemnités journalières de l'assurance-accident versées par Fr. 12'649.00
- 620.436.10** Remboursements de dégâts occasionnés lors d'accidents de la circulation.



## CHEMINS DE FER FEDERAUX

**640.351.00** La contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire est de Fr. 14'346'160.00. La part des communes fribourgeoises s'élève à Fr. 1'976'900.00 (13.78 %).

## TRAFIC RÉGIONAL

**650.351.00** Le montant total des indemnités d'exploitation octroyées par le canton s'élève à Fr. 41'938'498.00. La part des communes fribourgeoises est de Fr. 18'872'324.00 (45 %).  
Le budget cantonal est établi sur la base des offres reçues. Vu l'importance des montants, des négociations interviennent lors de l'attribution définitive, d'où les écarts constatés lors de la facturation.

**650.365.00** La location de la place de parc « Mobility » n'est plus à charge de la commune, ce dès le 01.04.2018.

## EAU

- 700.308.00** Gestion du service par la Société EauSud SA conformément à la convention signée.
- 700.311.00** Achats de nouveaux compteurs ainsi que des modules radios.
- 700.312.00** Achat 527'878 m3 au lieu de 500'000 m3 prévus au budget. (*Amélioration des recettes-ventes*)
- 700.315.00** Ce poste comprend l'ensemble des travaux d'entretien, de réparations de fuites et de la maintenance du réseau d'eau. Les travaux prévus au réservoir de la Palaz par Fr. 43'000.00 ont été reportés dans le cadre du budget 2019.
- 700.390.30** Ce montant correspond à l'excédent de recettes du service des eaux. Par rapport au budget, la différence émane de l'amélioration des ventes (+ Fr. 165'583.00), des taxes de raccordement (Fr. 90'918.60) et de la dépense ci-dessus non réalisée (Fr. 43'000.00). Année particulièrement pauvre en précipitation.
- 700.434.10** Un acompte de 50 % sur les taxes de raccordement pour le Quartier du Pré des Comtes étaient prévus au budget. Suite à l'avancement des travaux, nous avons facturé la totalité.
- 700.435.10** La consommation des communes s'élevait en 2016 à 175'000 m3, en 2017 à 204'000 m3 et en 2018 à 238'000 m3.
- 700.452.00** Participation de l'AVGG aux frais généraux des installations communes sur la base de la consommation. (AVGG 68.28 % - ROMONT 31.72 %)

## EPURATION

- 710.308.00** Aide au service technique. Prestations de notre ingénieur – conseils pour toutes les questions liées au secteur de l'épuration.
- 710.315.10**
- |  |               |
|--|---------------|
| Collecteur Les Echervettes – déplacement : | Fr. 33'021.50 |
| Collecteur Tour à Boyer – remplacement :   | Fr. 27'292.00 |
| Curage des collecteurs :                   | Fr. 41'102.20 |
| Cadastres des eaux usées :                 | Fr. 14'272.50 |
| Stap En Bouley :                           | Fr. 7'818.00  |
| Diverses interventions :                   | Fr. 5'012.25  |
- 710.315.20**
- 710.480.00** Travaux d'entretien des berges du Glaney. Recette équivalente par un prélèvement sur une réserve d'entretien.
- 710.352.00** Comme l'an passé, l'Association intercommunale (AIMPGPS) a décidé, lors de sa séance du 21.08.2018, d'alléger de Fr. 200'000.00 le solde à payer pour 2018 par les communes raccordées. L'état d'avancement des comptes 2018 ainsi que la bonne santé financière de l'association de ces dernières années ont motivé ce choix.
- 710.390.10** Lors de l'établissement du budget 2018 nous avons évalué une augmentation de l'endettement de Fr. 4'000'000.00 au taux de 1.5 %. La réalité démontre une progression de Fr. 1'314'500.00 au taux de 1 %.
- 710.434.00** Calculé à 75 % selon le principe du pollueur-payeur (m3 d'eau consommés), cette recette progresse conformément aux ventes enregistrées.
- 710.434.10** Un acompte de 50 % sur les taxes de raccordement pour le Quartier du Pré des Comtes étaient prévus au budget. Suite à l'avancement des travaux, nous avons facturé la totalité. Les transformations et agrandissements d'immeubles ont également engendrés des recettes supplémentaires.
- 710.461.00** Subvention octroyé dans le cadre de l'entretien des berges du Glaney.

## ORDURES MÉNAGÈRES

**720.304.00** L'économie est compensée par une diminution dans le compte « participation aux charges salariales ».  
**720.436.00** Il s'agit d'une erreur de calcul lors de l'établissement du budget.

**720.315.00** Le montant de Fr. 15'000.00 prévu pour l'étude « concept-déchets » n'a pas été utilisé.

		<b>Comptes</b>		<b>Budget</b>	
<b>720.318.00</b>	Transports « ménagers, papier, verre »	Fr.	147'443.35	Fr.	149'000.00
	Transports « encombrants, fer, alu, huiles »	Fr.	41'322.15	Fr.	41'500.00
	Divers	Fr.	128.25	Fr.	500.00
<b>720.318.10</b>	Décharge « ménagers, encombrants »	Fr.	202'149.90	Fr.	214'000.00
	Décharge « compost »	Fr.	53'222.05	Fr.	46'000.00
<b>720.380.00</b>	Excédent de recettes réalisé par le service et transféré à la réserve.				
<b>720.435.00</b>	Papier	Fr.	8'810.50	Fr.	8'740.00
	Verre	Fr.	18'363.80	Fr.	18'600.00
	Fer, alu	Fr.	8'742.05	Fr.	2'550.00
	Pet	Fr.	3'226.00	Fr.	3'700.00
	Saidef - péréquation	Fr.	1'897.35	Fr.	2'000.00
	Amendes	Fr.	2'216.25	Fr.	0.00

## ÉNERGIE – AIR – PROTECTION DE LA NATURE

- 780.318.00** La recette de Fr. 7'000.00 provient de l'extourne de la provision créée au 31.12.2017 pour l'audit de la « Cité de l'énergie ». Cet audit a été reporté au budget 2019. Dès lors, aucune dépense n'a été comptabilisée sous cette rubrique.
- 780.318.10** 27 subventions « achats vélos électriques » (Fr. 5'800.00) / Opération « coup de balai » (Fr. 2'000.00) / Actions et dons divers (Fr. 1'178.75).

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 790.300.00** Le budget comprenait 5 séances pour la commission d'aménagement et 3 séances pour la commission vieille ville. 13 membres ont siégés lors des 2 séances de la commission d'aménagement.
- 790.318.00** Honoraires du bureau Urbaplan pour ses prestations d'accompagnement dans le cadre des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire.
- 790.319.00** Fr. 2'000.00 pour les frais d'impression du PAL non utilisé.

## IMPÔTS

**900.400.00**

Les mouvements, de ce poste de recettes, comprennent :

a) Extourne au 01.01.2018 de l'estimation pour l'année fiscale 2017	Fr. - 8'800'000.00
b) Facturation effective 2018 (solde année fiscale 2016 et 80 % de 2017)	Fr. 8'640'601.25
c) Estimation des recettes fiscales de l'année 2018	Fr. 9'100'000.00

L'estimation est effectuée sur la base des taxations 2017 et d'une estimation des personnes non taxées. La progression est conforme aux recommandations de l'Etat fournies dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. Ce principe est appliqué pour tous les postes impôts personnes physiques et impôts personnes morales.

**900.401.00**

Les mouvements, de ce poste de recettes, comprennent


a) Extourne au 01.01.2018 de l'estimation pour l'année fiscale 2017	Fr. - 1'320'000.00
b) Facturation effective 2018 (année fiscale 2016 et 20 % de 2017)	Fr. 1'993'682.75
c) Estimation des recettes fiscales de l'année 2018 (épurée)	Fr. 1'500'000.00

**900.400.30**

Résultats : **2014** : Fr. 197'000.00 / **2015** : Fr. 136'000.00 / **2016** : Fr. 184'000.00 / **2017** : Fr. 214'000.00  
En 2018, deux contribuables ont payé, au total, Fr. 181'000.00 d'impôt sur les prestations en capital.


**900.403.00**

Résultats : **2014** : Fr. 133'233.55 / **2015** : Fr. 248'171.00 / **2016** : Fr. 529'660.00 / **2017** : Fr. 344'500.00

 **Impôt conjoncturel.** Ce résultat justifie notre évaluation prudente

**900.404.00**

Résultats : **2014** : Fr. 620'359.25 / **2015** : Fr. 644'182.05 / **2016** : Fr. 531'369.50 / **2017** : Fr. 817'000.00

 **Impôt conjoncturel.** Ce résultat justifie notre évaluation prudente

## IMMEUBLES & DOMAINES

- 940.312.20** Raccordement au CAD (*Frais fixe Fr. 21'000.00, consommation Fr. 29'133.30*).  
Chauffage à charge de la Commune : Fr. 40'153.40. Electricité : Fr. 6'963.25 / Eau et épuration : Fr. 1'521.40
- 940.314.10**  
**940.314.20** Les montants prévus pour l'entretien courant annuel n'ont pas été dépensés.
- 940.314.30** Au 31.12.2017 nous avons créé une provision estimative de Fr. 24'000.00 pour le remplacement du centrale téléphonique. La facture finale s'est élevée à Fr. 33'384.25 avec le remplacement de tous les appareils téléphoniques.
- 940.314.50** La modification de l'installation de chauffage (*raccordement CAD*) a engendrée une dépense de Fr. 11'538.20 non prévue.
- 940.314.70** Tour à Boyer : la pose d'une armoire électrique pour les manifestations a coûtée Fr. 22'709.00 (*Bu : Fr. 18'100.00*).  
Tour carrée : l'effondrement du mur a engendré une dépense imprévue de Fr. 33'844.00.
- 940.390.20** Lors de l'établissement du budget le taux d'intérêt pris en compte était de 1.50 %. Lors du bouclage des comptes, le taux a été réajusté à 1 % sur un montant de Fr. 1'603'200.00.
- 940.423.50** Revenu locatif : Fr. 158'228.50 / Charges : Fr. 76'159.75 / Intérêts & amortissements : Fr. 34'832.00  
Rendement immobilier : **Fr. 47'236.75**
- 940.423.70** Fr. 75'088.00 Indemnité extraordinaire versée par la Société ABADIAS, conformément à l'acte notarié, pour les terrains sis en Zone industrielle En Raboud.
- 940.435.00** Conciergerie des bureaux de l'état civil (*Fr. 3'828.00*) et facturation de dégâts à l'hôtel de ville (*Fr. 1'285.20*).

## GERANCE DE LA FORTUNE & DES DETTES

- 950.322.00** La différence est due à l'intérêt calculé pour le financement partiels des investissements prévus dans le cadre du budget (Fr. 10'000'000.00 au taux de 1 %) non utilisé.
- 950.330.00** Le contrôle de l'endettement au 31.12.2017 prévoyait un amortissement minium légal de Fr. 650'000.00 avec une limite de crédit disponible de 15'051'614.75. Afin d'alléger notre charge d'amortissement, nous avons utilisé notre crédit disponible afin de réduire l'amortissement annuel obligatoire. Après correction, la charge imposée s'élève à Fr. 291'933.00 et le crédit disponible est de Fr. 8'303'523.30.

## POSTES NON – VENTILABLES

- 990.318.00** Fr. 7'973.70 Rue des Comtes, définition du principe de l'aménagement (*piétons, cyclistes, voitures, notes de synthèse*)  
Fr. 3'000.00 Rte de contournement, préparation powerpoint de la présentation  
Fr. 14'864.75 Chemin du Brit, analyse et propositions de mesures.
- 990.332.00** Amortissements supplémentaires du service des eaux Fr. 654'369.52  
**990.490.30** Amortissements supplémentaires du service de l'épuration Fr. 264'261.85
- 990.332.10** Amortissements supplémentaires effectués avec l'excédent des ventes de terrains (*Fondation Handicap Glâne*).  
**990.424.00** Compensé par les amortissements, ce revenu extraordinaire n'a aucune influence sur le résultat d'exploitation.
- 990.332.20** Travaux amortis par prélèvement sur réserve, en lien direct avec l'aménagement de la Z.I. En Raboud.  
**990.482.10** (*Accès, trottoirs, abris-bus etc.....*)
- 990.351.10** Selon les recommandations de l'Etat, création d'une provision destinée à financer les coûts liés à la réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, pour le personnel des associations dont la répartition des charges est à 50 % pour les communes et 50 % pour l'Etat. A noter que la recapitalisation de la caisse est à charge totale de l'Etat.
- 990.439.00** Récupération des anciens actes de défaut de biens par notre mandataire.
- 990.439.10** Soldes positifs non-réclamés de débiteurs partis à l'étranger ou introuvables.